

---

# **4K MANAGEMENT**

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

**au capitale de 300 euros**

**Siège social : 11 RUE DE LA COMEDIE**

**50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**RCS 915287601**

---

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

### **PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/07/2023**

**DU 16 DECEMBRE 2023**

---

Le 11 DECEMBRE 2023,

A 16 HEURES,

L'an **Deux mille Vingt Trois**, le **SEIZE DECEMBRE.**, à **URVILLE-NACQUEVILLE LA HAGUE**,  
Monsieur **PAPA SABARA.**, associé unique et président de la société **4K MANAGEMENT**, société  
par actions simplifiée au capital de 300 € (TROIS CENTS EUROS), immatriculée au RCS de  
**CHERBOURG** sous le numéro **915 287 601**, et dont le siège social est situé **100 RUE DES  
ROSEAUX 50460 URVILLE-NACQUEVILLE LA HAGUE**

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)  
de l'exercice clos le 31/07/2023,

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2023
- L'affectation du résultat ;

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 JUILLET 2023 et se soldant par un  
bénéfice de 36589 € (TRENTÉ SIX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS)

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non  
déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés ainsi que l'impôt correspondant  
s'élevant à 6682 € (SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS).

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

En vue d'assurer la pérennité de l'activité, l'associé unique décide d'affecter le bénéfice de  
l'exercice s'élevant à 36589 € (TRENTÉ SIX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS)  
, de la manière suivante :

- La totalité du bénéfice est affectée à la réserve ordinaire

.

L'associé unique.

**Mr SABARA Papa**

